

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

| | |
|----------------------|----|
| NOMBRE DE COMMUNES : | 31 |
| NOMBRE DE DÉLÉGUÉS : | 62 |
| NOMBRE DE PRÉSENTS : | 33 |
| NOMBRE DE POUVOIR : | 13 |

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. BRUTAILS, S. CAS, A. JOIE, J.M. PEREZ, H. BOUYRIE, J. VARTAVARIAN, P. LABORDE, F. GUILLAMET, F. COUNILH, B. PASCOUAT, D. MOUSTIE, B. DUBEARNES, R. DUCAMP, C. TOLLIS, C. JAY, D. MAHE, V. DARTIGUEMALLE, J.P. FORGUES, M. DIRIBERRY, M. T. LIBIER, J.L. BELESTIN, I. CAZALIS, P. VENDRIOS, J.M. GARAT, F. BETBEDER, F. BREDE, R. GELEZ, A. COELHO, S. BERGEROO, F. BECUS, J. BOUHAIN, L. COUTURE, D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE, B. DARETS A D. BECUS, J. DE LA RIVA A D. MAHE, M. CASTETS A J. BOUHAIN, R. JOFFREY A R. GELEZ, M. HERNANDEZ A J.M. PEREZ, C. BAYENS A B. DUBEARNES, P. BENOIST A F. BETBEDER, J.C. DAULOUEDE A L. COUTURE, E. CLAVERIE A I. CAZALIS, M.F. GONSETTE A D. JAMMES, N. ROSPARS A V. DARTIGUEMALLE, J. LAPEYRE A F. COUNILH

Absents excusés : V. AUDOUY, P. CASTEL, C. DAUGA, T. LABASTE, M.J. EVENE, E. GRACIET, H. DARRIGADE, A. LATXAGUE, M. REMAZEILLES, J.P. LAUDINET, P. LARD, M. DUMASDELAGE, M. GIRAUDO, S. BELLANGER, B. LANGOUANERE, T. PERIAUT

Le secrétariat a été assuré par : MME. CAZALIS

Délibération n° 2024-12-01– OBJET : Création d'un poste d'ingénieur

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au comité syndical la création d'un emploi d'ingénieur territorial pour assurer les missions de responsable du service bureau d'études.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,



Le comité syndical, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Tableau des effectifs,

DECIDE

- la création, à compter du 01/03/2025 d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial

PRECISE

- que les crédits suffisants seront prévus au budget eau potable de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département